



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exposition internationale de 2004

Question écrite n° 6079

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le règlement du contentieux État-département de Seine-Saint-Denis dû à l'abandon, en 2002, du projet d'exposition internationale sur le site du Bourget-Dugny. En effet, lors de la décision du Premier ministre d'alors d'abandonner le projet d'exposition internationale promu alors dans le pays, notamment par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, des engagements précis et concrets de compensation, voire d'indemnisation, avaient été pris par l'État à l'égard de la collectivité départementale de la Seine-Saint-Denis. Ces engagements n'auraient pas été tenus ; c'est le discours souvent rappelé par les élus de gauche du conseil général, dans un sens très polémique, qui mériterait une clarification importante et rapide, car la population de ce département n'entend qu'un seul discours sur ce dossier. C'est pourquoi il conviendrait que les pouvoirs publics puissent communiquer en rappelant le contenu de ces engagements, s'ils ont bien été pris et leur niveau d'exécution par les pouvoirs publics, auprès tant du conseil général que des villes du secteur. Ces précisions permettraient aussi d'interrompre une regrettable polémique à laquelle excelle quotidiennement la majorité communiste et socialiste du conseil général de la Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc de bien vouloir répondre à ces interrogations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6079

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5932

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)